

RATIFICATION des DEPENSES IMPREVUES FAITES pendant l'année

1951

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 23 Mai 1952

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous demander de ratifier les dépenses imprévues suivantes faites au cours de l'année 1951, savoir:

Le 29 Mai 1951 -	Directeur des Prisons: Pécules acquis pour les détenus employés à la capture des chiens en avril 1951 .....	2 Rs
Le 29 Mai 1951 -	Monsieur le Trésorier-Payeur Général: Remboursement de journées de détenus employés à la capture de chiens en avril 1951 .....	60 Rs
Le 8 Mars 1952 -	(Exercice 1951) Monsieur le Trésorier Payeur Général: Frais d'assistance et de perception à la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaire recouvré en 1951 .....	78 Rs
Le 15 Mars 1952	(Exercice 1951) Frais d'assiette et de recouvrement de taxes locales en 1951 .....	85.209 Rs

Ratifié à la majorité.

*Vu et soumis à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
A Paris le 19 juillet 1952  
P. le Secrétaire Général  
le Chef de Division délégué  
Signé: Brussel*